

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance extraordinaire tenue le 18 juin 2020, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-500** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469)* ».

L'objet de ce règlement vise à ajouter des pouvoirs d'ordonnance par le conseil d'arrondissement à deux règlements, soient :

- au *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469)* afin que le conseil puisse accorder, par ordonnance, une réduction partielle ou totale de tout tarif prévu par ce règlement pour une catégorie de biens ou de services qu'il détermine en y joignant, au besoin, toute condition qu'il estime nécessaire;
- au *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* afin que le conseil puisse modifier, par ordonnance, les exigences entourant les cafés-terrasses prévues à l'article 36.2 de ce règlement en y joignant, au besoin, toute condition qu'il estime nécessaire.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 19 juin 2020

La Secrétaire substitut de l'arrondissement,

Mélanie Dinel

